



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2019
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 21 juin 2019, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	25	8	2

Secrétaire de séance : Solange MION

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019,
- Présentations par le Cabinet Quatro architecture des projets :
 - Restructuration de l'ancienne-Poste,
 - Réhabilitation et extension du groupe scolaire Tunnel Château.

N°	Libellé	Rapporteur
104	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
105	Finances – Comptes de gestion de la Ville, des budgets annexes à caractère administratif, du Théâtre Mac-Nab, de foire et salons et du budget annexe Lotissement dressés par le trésorier de Vierzon ville et campagne pour l'exercice 2018	Le Maire
106	Finances – Compte administratif 2018 – Budget principal de la Ville	Marie-Hélène BODIN
107	Finances – Compte administratif 2018 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab	Marie-Hélène BODIN

N°	Libellé	Rapporteur
108	Finances – Compte administratif 2018 – Budget annexe de foire et salons	Marie-Hélène BODIN
109	Finances – Compte administratif 2018 – Budget annexe Lotissement	Marie-Hélène BODIN
110	Finances – Reprise anticipée du résultat du budget principal : Ajustement du résultat lié aux comptes de gestion et administratif 2018	Le Maire
111	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Affectation des résultats de l'exercice 2018	Le Maire
112	Finances – Décision modificative n°1 – Exercice 2019 – Budget principal de la Ville	Le Maire
113	Finances – Décision modificative n°1 – Exercice 2019 – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab	Le Maire
114	Finances – Décision modificative n°1 – Exercice 2019 – Budget annexe foire et salons	Le Maire
115	Finances – Budget principal de la Ville – Admission en non valeur – Créances éteintes	Le Maire
116	Finances – Budget annexe de foire et salons – Produits irrécouvrables – Admissions en non valeur	Le Maire
117	Finances – Budget annexe du Théâtre Mac-Nab – Produits irrécouvrables – Admissions en non valeur	Le Maire
118	Marchés publics – Groupement de commandes permanent entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des écoles et la Communauté de communes – Avenant n°4 à la convention « cadre » constitutive du groupement	Le Maire
119	Marchés publics – Groupement de commandes permanent entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, la Caisse des écoles et la Communauté de communes – Avenant n°5 à la convention « cadre » constitutive du groupement	Le Maire
120	Politique de la Ville – Convention tripartite entre la Ville la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry et l'EPARECA	Le Maire
121	Direction Générale – Dotation de soutien à l'investissement local 2019 – Cœur de ville – Création d'une micro-folie dans l'ex Poste – Musée numérique	Le Maire
122	Enfance – Organisation des classes de neige pour l'année scolaire 2019-2020 – Tarification, barème des participations et modalités de paiement accordées aux familles	Marie-Hélène BODIN
123	Éducation – Convention de partenariat de diffusion et d'éducation artistiques « passerelles des arts » entre la Ville et la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour l'année scolaire 2019-2020	Marie-Hélène BODIN
124	Éducation – Demande de subvention CAF – Investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher dans le cadre de l'appel à projet « fonds publics et territoires » au titre de l'année 2019	Marie-Hélène BODIN

N°	Libellé	Rapporteur
125	Direction Générale – Convention Ville de Vierzon/Œuvre de vacances de Péronne (Centre Jean Andros)	Marie-Hélène BODIN
126	Foncier – Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2018	Franck MICHOUX
127	Foncier – Acquisition de la parcelle cadastrée DM 184 11 rue de la Gaucherie appartenant à la SCI BM représentée par Monsieur et Madame BRETON	Franck MICHOUX
128	Foncier – Acquisition auprès de Monsieur Bernard RIGAL parcelles cadastrées DW 71 et 72 Levée du Verdin	Franck MICHOUX
129	Foncier – Classement dans le domaine public communal Rue Paul Verlaine	Franck MICHOUX
130	Foncier – Convention partenariale relative au pôle départemental pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent 2019-2022	Franck MICHOUX
131	Foncier – Constitution d'une servitude de passage de canalisations publiques sur fonds privé par la SEM.VIE au bénéfice de la commune de Vierzon parcelle DL 424 – rue du Bas de Grange	Franck MICHOUX
132	Foncier – Acquisition auprès des conjoints Dubouchet parcelle cadastrée section CT n°230 (2 lots) et droits indivis dans CV 229 – 9 rue Gallerand	Franck MICHOUX
133	Foncier - Renonciation à un droit de passage sur fonds privé – Parcelle BZ 528 – 22 rue Urbain Nègre	Franck MICHOUX
134	Foncier – Cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée BD 350 à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry	Franck MICHOUX
135	Patrimoine – Convention entre la Ville et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry (Office de tourisme) – mise à disposition des Fours Banaux	Franck MICHOUX
136	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Les Amis du Musée de Vierzon	Franck MICHOUX
137	Patrimoine – Attribution d'une subvention à l'association Mémoire industrielle et Agricole du Pays de Vierzon	Franck MICHOUX
138	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Comptes de gestion de la régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriels et commerciaux dressés par le trésorier de Vierzon ville et campagne pour l'exercice 2018	Jill GAUCHER
139	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Compte administratif 2018	Jill GAUCHER
140	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Compte administratif 2018	Jill GAUCHER
141	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Affectation des résultats de l'exercice 2018	Jill GAUCHER
142	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Affectation des résultats de l'exercice 2018	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
143	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Décision modificative n°1 avec provisions – Exercice 2019	Jill GAUCHER
144	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'assainissement – Décision modificative n°1 – Exercice 2019	Jill GAUCHER
145	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Produits irrécouvrables – créances éteintes	Jill GAUCHER
146	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention de passage d'une canalisation sur fonds privés pour la canalisation alimentant la ZI des Forges – Terrain occupé par la SCI des Sables (DRAMECA)	Jill GAUCHER
147	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Service de l'eau potable – Convention de passage d'une canalisation sur fonds privés pour la canalisation alimentant la ZI des Forges – Terrain occupé par la SARL SMI	Jill GAUCHER
148	Régie de l'eau et de l'assainissement collectif – Versement d'une subvention au CCAS	Jill GAUCHER
149	Refuge-fourrière municipale – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Les moustaches du Berry »	Jill GAUCHER
150	Patrimoine – Convention de partenariat entre la Ville et le Comité des fêtes de Vierzon – Manifestation CAP'O' MONDE 2019	Frédéric COUTURIER
151	Culture – Atelier arts plastiques – Tarification	Frédéric COUTURIER
152	Culture – Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal – Tarification	Frédéric COUTURIER
153	Théâtre Mac-Nab – Estivales du Canal 2019 – Concert du 6 juillet 2019 « Cali » - Convention de partenariat avec la Communauté de communes pour l'Office de Tourisme de Vierzon	Frédéric COUTURIER
154	Environnement – Évolution et actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 2019	Djamila KAOUES
155	Environnement – Activités nautiques pour l'année 2019 – Convention d'occupation temporaire du domaine fluvial communal avec l'association NAVICABE	Djamila KAOUES
156	Environnement – Adhésion des Communautés de communes Le Grand Charolais et Mauges Communauté à l'Établissement Public Loire	Djamila KAOUES
157	Environnement – Requalification du quartier Tunnel Château – Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité rue du Souvenir Français par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher	Djamila KAOUES
158	Sports – Attribution de subventions exceptionnelles et du solde de la subvention de fonctionnement 2019 à diverses associations sportives	Fabien BERNAGOUT

N°	Libellé	Rapporteur
159	Sports – Mise en place du dispositif « j’apprends à nager » entre le Comité départemental de natation et la ville de Vierzon – 2019/2020	Fabien BERNAGOUT
160	Ressources Humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
161	Associations – Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations	Solange MION
162	Direction Générale – Fusion des Communautés de communes « Les Villages de la Forêt » et « Vierzon-Sologne-Berry » – Demande accord sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion	François DUMON
163	Direction Générale – Avis sur le nombre de sièges et leur répartition pour le nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes « Les Villages de la Forêt » et « Vierzon-Sologne-Berry »	François DUMON
164	Motion – Opposition à la restructuration du réseau des finances publiques dans le département du Cher (<i>délibération remise sur table</i>)	Le Maire
165	Direction Générale – Revitalisation commerciale – Aide à la transmission et la création de commerces de proximité (<i>délibération remise sur table</i>)	Le Maire
166	Direction Générale – Bail commercial agence de La Poste Bourgneuf (<i>délibération remise sur table</i>)	Le Maire
167	Sports – Conventions entre la ville de Vierzon la Région Centre-Val de Loire et les lycées Édouard Vaillant et Henri Brisson relatives à l’utilisation des équipements sportifs (<i>délibération remise sur table</i>)	Fabien BERNAGOUT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2019.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLERIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/104 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des locations temporaires de terrains communaux, un contrat de location d'un logement communal, des demandes de subventions auprès du Conseil régional du Centre-Val de Loire, des conventions de prêt, une convention tripartite, une mise à disposition d'occupation temporaire, une adhésion à une association et divers marchés.

19/105 FINANCES – COMPTES DE GESTION DE LA VILLE, DES BUDGETS ANNEXES À CARACTÈRE ADMINISTRATIF, DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE FOIRE ET SALONS ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/106 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO.

4 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

3 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU)

19/107 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU)

19/108 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE DE FOIRE ET SALONS

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de foire et salons.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU)

19/109 FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. SANSU.

1 non participation au vote par mandat : M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU)

19/110 FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL : AJUSTEMENT DU RÉSULTAT LIÉ AUX COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'imputer les opérations comptables comme suit :

article 001 recettes d'investissement résultat reporté	1 850 632,96 €
article 002 : excédent de fonctionnement	1 374 035,02 €

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/111 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus,

- d'imputer les opérations comptables correspondantes comme ci-après :

x article 1068 pour excédent de fonctionnement capitalisé au titre du besoin de financement au 31 décembre 2018	21 127,47 €
x article 002 : report de fonctionnement	95 415,05 €

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/112 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

20 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO.

5 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

3 abstentions par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/113 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe du Théâtre Mac-Nab de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/114 FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE FOIRE ET SALONS

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe foire et salons de l'exercice 2019.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/115 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre les créances éteintes représentant un montant total de 5 215,52 €,
- d'imputer les opérations comptables des créances éteintes déclarées à l'article 6542 pour 5 215,52 € sous-fonction 01.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/116 FINANCES – BUDGET ANNEXE DE FOIRE ET SALONS – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur les créances représentant un montant de 7 343,02 € HT soit 8 800,55 € TTC,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/117 FINANCES – BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MAC-NAB – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'admettre en non valeur la créance représentant un montant de 148 € TTC,
- d'imputer l'opération comptable correspondante à l'article 6541.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/118 MARCHÉS PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – AVENANT N°4 À LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention constitutive cadre du groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et les actes y afférents.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/119 MARCHÉS PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, LA CAISSE DES ÉCOLES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – AVENANT N°5 À LA CONVENTION « CADRE » CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant n°5 à la convention constitutive cadre du groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant et les actes y afférents.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/120 POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'EPARECA

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite et tout acte afférent,
- à intervenir le cas échéant aux fins de mise en œuvre de ladite convention, ainsi que plus généralement dans le cadre du partenariat développé avec l'EPARECA.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/121 DIRECTION GÉNÉRALE – DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 – COEUR DE VILLE – CRÉATION D'UNE MICRO-FOLIE DANS L'EX POSTE – MUSÉE NUMÉRIQUE

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter la DSIL « Cœur de Ville » pour l'installation de cet équipement,
- d'arrêter le montant de l'opération à 120 000 € HT,
- de solliciter la DSIL « Cœur de Ville » à hauteur de 50 %, soit un montant de 60 000 € HT,
- de valider le plan de financement ci-après :

Plan de financement

Dépenses HT		Recettes HT	
- Coût d'installation (selon devis)	120 000,00 €	DSIL « Cœur de Ville » (50 %)	60 000,00 €
		Ville	60 000, 00 €
TOTAL	120 000, 00 € HT	TOTAL	120 000, 00 € HT

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/122 ENFANCE – ORGANISATION DES CLASSES DE NEIGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – TARIFICATION, BARÈME DES PARTICIPATIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT ACCORDÉES AUX FAMILLES

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs, barèmes des participations et modalités de paiement accordés aux familles, pour les classes de neige 2019-2020.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/123 ÉDUCATION – CONVENTION DE PARTENARIAT DE DIFFUSION ET D'ÉDUCATION ARTISTIQUES « PASSERELLES DES ARTS » ENTRE LA VILLE ET LA FÉDÉRATION DES ŒUVRES LAÏQUES (FOL) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention de diffusion et d'éducation artistique passée entre la Fédération des Œuvres Laïques et la Ville au titre de l'année scolaire 2019-2020,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes dans le cadre des crédits ouverts au budget principal et au budget annexe, article 60420.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/124 ÉDUCATION – DEMANDE DE SUBVENTION CAF – INVESTISSEMENT AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter une subvention auprès de la CAF du Cher d'un montant total de 29 674 € au titre de l'année 2019 pour soutenir les opérations d'investissement,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer tout acte y afférent,
- d'imputer la recette à l'article 1318.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/125 DIRECTION GÉNÉRALE – CONVENTION VILLE DE VIERZON/ŒUVRE DE VACANCES DE PERONNE (CENTRE JEAN ANDROS)

Rapporteur : Marie-Hélène BODIN

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la prise en charge de la ville de Vierzon à hauteur de 15 € par jour et par enfant qui s'inscrirait aux séjours organisés par l'association « Œuvre de vacances de PERONNE », au centre JEAN ANDROS,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer la convention organisant cette participation financière et tout acte afférent à ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/126 FONCIER – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR LA COMMUNE ET LA SEM.VIE AU COURS DE L'ANNÉE 2018

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner son avis sur la politique immobilière menée par la commune et la SEM.VIE au cours de l'année 2018.

ADOPTÉ PAR :

21 voix Pour : Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, Mme LAFFONT, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

4 non participation au vote : M. SANSU, M. CRINI, M. TRIPEAU, M. DUGUET.

2 non participations au vote par mandat : M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU).

19/127 FONCIER – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE DM 184 11 RUE DE LA GAUCHERIE APPARTENANT À LA SCI BM REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR ET MADAME BRETON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir de la SCI BM, représentée par Monsieur et Madame BRETON, la parcelle cadastrée DM 184 pour une superficie de 731 m², sise 11 rue de la Gaucherie, moyennant le prix global net vendeur de 60 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/128 FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DE MONSIEUR BERNARD RIGAL PARCELLES CADASTRÉES DW 71 ET 72 LEVÉE DU VERDIN

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'acquérir les parcelles cadastrées section DW 71 et 72, pour une superficie totale de 4 084 m², sises Levée du Verdin, de Monsieur Bernard RIGAL ou toute personne morale s'y substituant, moyennant le prix net vendeur de 2 000 €,

- de confier au Maire l'établissement de l'acte administratif de vente de l'immeuble,

- de désigner Monsieur Franck Michoux, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, au logement, PRU et au patrimoine, pour représenter la Ville et signer l'acte à intervenir,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/129 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE PAUL VERLAINE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées communales non bâties réservées à la voirie dénommée rue Paul Verlaine cadastrées section AD n° 70 et 71,
- de dire que le transfert de ces parcelles dans le domaine public communal, éteint, par lui-même et à dater de ce jour, tous droits réels et personnels existants sur les biens transférés,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/130 FONCIER – CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE AU PÔLE DÉPARTEMENTAL POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON DÉCENT 2019-2022

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention partenariale relative au pôle départemental pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/131 FONCIER – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES SUR FONDS PRIVÉ PAR LA SEM.VIE AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNE DE VIERZON PARCELLE DL 424 – RUE DU BAS DE GRANGE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à créer une servitude sur fonds privé pour la pose et l'entretien de canalisations publiques d'eau pluviales et d'eaux usées, empruntant la parcelle privée, appartenant à la SEM.VIE, cadastrée section DL n° 424, d'une contenance de 43a 02ca, sise rue du Bas de Grange,

- d'approuver la convention passée entre la commune et la SEM.VIE pour toute la durée de l'exploitation des ouvrages et précisant les conditions d'exercice de cette servitude,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/132 FONCIER – ACQUISITION AUPRÈS DES CONSORTS DUBOUCHET PARCELLE CADASTRÉE SECTION CT N°230 (2 LOTS) ET DROITS INDIVIS DANS CV 229 – 9 RUE GALLERAND

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de procéder à l'achat, à l'euro, des lots n° 1 et 5, issus de la copropriété sise 9 rue Gallerand, cadastrée section CT n° 230, ainsi que les droits indivis sur la parcelle à usage de passage cadastrée section CV n° 229, appartenant aux consorts DUBOUCHET,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la dépense correspondante au budget fonction-sous fonction 824 article 2111.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/133 FONCIER - RENONCIATION À UN DROIT DE PASSAGE SUR FONDS PRIVÉ – PARCELLE BZ 528 – 22 RUE URBAIN NÈGRE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de renoncer à revendiquer au profit de la ville de Vierzon le droit de passage tel qu'il est mentionné dans l'acte de vente par Monsieur et Madame DUTILLOY à Monsieur et Madame LANDIER, reçu par Maître PATRY le 2 février 1979.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/134 FONCIER – CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE BD 350 À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'annuler la délibération n° 15/278 du 17 décembre 2015,
- de céder à la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry la parcelle cadastrée BD 350p pour une superficie de 1 721 m² moyennant le prix de 1 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte de vente à intervenir et les actes afférents,
- d'imputer la recette correspondante au chapitre 024.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/135 PATRIMOINE – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY (OFFICE DE TOURISME) – MISE À DISPOSITION DES FOURS BANAUX

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention passée entre la ville de Vierzon et la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry pour définir les modalités de partenariat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/136 PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU MUSÉE DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association " Les Amis du Musée de Vierzon ",
- d'approuver la convention passée entre la Ville et l'association " Les Amis du Musée de Vierzon ",
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer la dépense au budget 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

7 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. MORILLON.

1 non participation au vote par mandat : M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON).

19/137 PATRIMOINE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION MÉMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 200 € à l'association " Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon ",
- d'imputer la dépense au budget 2019, article 6574, sous-fonction 025.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/138 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTES DE GESTION DE LA RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF À CARACTÈRE INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX DRESSÉS PAR LE TRÉSORIER DE VIERZON VILLE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les comptes de gestion de la Régie de l'eau et de l'assainissement collectif à caractère industriel et commercial dressés par le Trésorier de Vierzon Ville et Campagne pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/139 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 de la Régie de l'eau et de l'assainissement, service de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO.*

4 voix pour par mandat : *M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY).*

2 Absents : *M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.*

4 voix contre : *M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT.*

2 voix contre par mandat : *M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON)*

1 abstention : *M. BOURDIN.*

1 abstention par mandat : *Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN)*

1 non participation au vote : *M. SANSU*

1 non participation au vote par mandat : *M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU).*

19/140 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le compte administratif 2018 de la Régie de l'eau et de l'assainissement service de l'assainissement collectif.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : *Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO.*

4 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

4 voix contre : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT.

2 voix contre par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON)

1 abstention : M. BOURDIN.

1 abstention par mandat : Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN)

1 non participation au vote : M. SANSU

1 non participation au vote par mandat : M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU).

19/141 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-après :

- en section d'investissement article 1068 pour 28 396,99 € faisant l'objet de plusieurs opérations,
- le solde en section de fonctionnement au titre de l'excédent reporté (article 002) soit 122 895,17 €.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/142 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme ci-après :
 - en section d'investissement article 1068 pour 659 030,44 € faisant l'objet d'un programme globalisé au titre des extensions de réseaux,
- le solde en section de fonctionnement au titre de l'excédent reporté (article 002) soit 148 074,52 €.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/143 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AVEC PROVISIONS – EXERCICE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du service de l'eau potable pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/144 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du service de l'assainissement pour l'exercice 2018.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/145 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRODUITS IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les admissions en non-valeur précitées.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/146 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR FONDS PRIVÉS POUR LA CANALISATION ALIMENTANT LA ZI DES FORGES – TERRAIN OCCUPÉ PAR LA SOCIÉTÉ SCI DES SABLES (DRAMECA)

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ainsi que celles à venir pour le passage en terrain privé de la canalisation nécessaire à l'alimentation en eau potable de la ZI des Forges,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer lesdites conventions,
- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/147 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – CONVENTION DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SUR FONDS PRIVÉS POUR LA CANALISATION ALIMENTANT LA ZI DES FORGES – TERRAIN OCCUPÉ PAR LA SARL SMI

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention ainsi que celles à venir pour le passage en terrain privé de la canalisation nécessaire à l'alimentation en eau potable de la ZI des Forges,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer lesdites conventions,
- d'imputer les dépenses au budget de l'eau potable et au budget de l'assainissement.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/148 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'allouer une subvention de 40 000,00 € au CCAS afin d'aider les personnes en difficulté pour payer leurs factures de consommation d'eau potable et/ou de traitement des eaux usées relatives à l'année 2019,
- d'imputer la dépense correspondante au budget annexe eau potable article 6743 pour 20 000,00 € et au budget annexe de l'assainissement article 6743 pour 20 000,00 €.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/149 REFUGE-FOURRIÈRE MUNICIPALE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « LES MOUSTACHES DU BERRY »

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association " Les Moustaches du Berry ",

- d'imputer la dépense sur le budget Ville article 6574 compte utilisateur DVSP03.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/150 PATRIMOINE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ DES FÊTES DE VIERZON – MANIFESTATION CAP'O' MONDE 2019

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention entre la Ville et le Comité des Fêtes de Vierzon pour définir les modalités de partenariat,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/151 CULTURE – ATELIER ARTS PLASTIQUES – TARIFICATION

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

- d'appliquer les tarifs forfaitaires annuels comme-suit :

VIERZONNAIS OU NON VIERZONNAIS PAYANT UN IMPÔT LOCAL	Tranches	Q.F	Atelier d'arts plastiques
	1	0 à 210	34,00 €
	2	211 à 270	35,00 €
	3	271 à 350	42,00 €
	4	351 à 401	43,00 €
	5	402 à 570	53,00 €
	6	571 à 620	60,00 €
	7	621 à 820	63,00 €
	8	821 à 920	70,00 €
	9	921 à 971	78,00 €
	10	972 à 1300	86,00 €
11	À partir de 1301	106,00 €	
Hors Vierzon			157,00 €

- de payer les frais de scolarité en 1, 2 ou 3 mensualités d'octobre à décembre.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

**19/152 CULTURE – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL
– TARIFICATION**

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°17/163 en date du 29 juin 2017,
- d'approuver les tarifs comme suit :

VIERZONNAIS OU NON VIERZONNAIS PAYANT UN IMPÔT LOCAL À VIERZON	Tranches	Q.F	Éveil musical	Cursus d'études avec pratique instrumentale		Pratique à partir d'un 2ème instrument	Cursus d'études sans pratique instrumentale -Forfait annuel-
				Élèves de -25 ans	Élèves de + 25 ans		
	1	0 à 210	34,00 €	44,00 €	65,00 €	25,00 €	34,00 €
	2	211 à 270	35,00 €	45,00 €	67,00 €	30,00 €	35,00 €
	3	271 à 350	42,00 €	60,00 €	97,00 €	32,00 €	50,00 €
	4	351 à 401	43,00 €	61,00 €	99,00 €	36,00 €	51,00 €
	5	402 à 570	53,00 €	79,00 €	132,00 €	38,00 €	67,00 €
	6	571 à 620	60,00 €	94,00 €	162,00 €	43,00 €	82,00 €
	7	621 à 820	63,00 €	97,00 €	165,00 €	48,00 €	83,00 €
	8	821 à 920	70,00 €	112,00 €	195,00 €	54,00 €	98,00 €
9	921 à 971	78,00 €	127,00 €	225,00 €	67,00 €	113,00 €	
10	972 à 1300	86,00 €	144,00 €	259,00 €	80,00 €	130,00 €	
11	À partir de 1301	106,00 €	184,00 €	338,00 €	85,00 €	170,00 €	
Hors Vierzon			157,00 €	261,00 €	470,00 €	110,00 €	235,00 €

- de payer les frais de scolarité en 10 mensualités de septembre à juin,

- de fixer les frais de location d'instruments comme suit :

Location annuelle (payable en une seule fois)

ÉLÈVES VIERZONNAIS OU NON VIERZONNAIS PAYANT UN IMPÔT LOCAL À VIERZON		1^{ère} et 2^{ème} année	Année supplémentaire
		De la tranche 1 à 4	0 à 401
De la tranche 5 à 7	402 à 820	40,00 €	55,00 €
De la tranche 8 à 9	821 à 971	50,00 €	65,00 €
Tranche 10	972 à 1300	60,00 €	75,00 €
Tranche 11	à partir de 1301	76,00 €	97,00 €
ÉLÈVES NON-VIERZONNAIS		152,00 €	199,00 €
Caution pour location d'instrument		70,00 €	

- de fixer les tarifs d'intervention des enseignants comme suit :

- 30,00 € l'heure d'intervention d'un enseignant artistique dans le cadre d'une convention pédagogique.

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires pour la mise à disposition de la Décale et des différentes salles du Conservatoire de musique à titre gracieux,

- d'appliquer l'ensemble de ces tarifs forfaitaires annuels à compter de l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/153 THÉÂTRE MAC-NAB – ESTIVALES DU CANAL 2019 – CONCERT DU 6 JUILLET 2019 " CALI " - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention de partenariat qui sera passée entre la ville de Vierzon et l'Office de Tourisme pour le versement, par l'Office de Tourisme, de la somme de 14 000 € TTC,
- d'imputer la recette au budget du Théâtre Mac-Nab, article 7478.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/154 ENVIRONNEMENT – ÉVOLUTION ET ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTERIEURE (TLPE) POUR 2019

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'appliquer en 2020 le tarif et son évolution pour les dispositifs publicitaires et les pré enseignes.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

9 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/155 ENVIRONNEMENT – ACTIVITÉS NAUTIQUES POUR L'ANNÉE 2019 – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE FLUVIAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION NAVICABE

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/156 ENVIRONNEMENT – ADHÉSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS ET MAUGES COMMUNAUTÉ À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter l'adhésion des Communautés de Communes Le Grand Charolais et Mauges Communauté.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/157 ENVIRONNEMENT – REQUALIFICATION DU QUARTIER TUNNEL CHÂTEAU – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ RUE DU SOUVENIR FRANÇAIS PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

Rapporteur : Djamila KAOUES

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montage financier tel que défini,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18,
- d'inscrire les crédits afférents au budget de la Ville, sachant que le montant définitif de la participation financière de la Ville sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18,
- d'autoriser la société AEB à procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité basse tension, sur les parcelles privées cadastrées section CT n° 12 et 14, sises respectivement rue Etienne Nivet et rue de la Montagne, appartenant à la commune,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions passées entre la Ville et le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour toute la durée d'exploitation des ouvrages et de leurs accessoires, et en précisant les conditions, ainsi que tous documents y afférents.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/158 SPORTS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention aux associations sportives suivantes :
 - 700 € à l'association " Vierzon Ping " pour organiser l'Assemblée générale de la Ligue Centre-Val de Loire Tennis de Table qui aura lieu le samedi 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Vierzon,

- 14 500 € à l'association " Les Prédateurs de Vierzon " pour sa montée en ligue Élite, sa participation aux play-offs N1, N3 et Cadets du Championnat de France qui ont eu lieu en mai dernier et à la Pred's Cup en juillet,
- 10 000 € à l'association " Les Écuries de Île Bragard " pour l'aider à l'organisation du Jump'Estival de Vierzon qui se déroulera du 26 juillet au 4 août 2019 sur les terrains de l'Île Bragard, comptant pour les qualifications du championnat de France Hunter et pour le Grand Régional du concours de sauts d'obstacles,
- 7 000 € à l'association " Société Hippique de Vierzon " pour l'organisation du Grand National - Master Pro Dressage qui aura lieu du 4 au 7 juillet 2019 au centre équestre de la Picardière,
- 250 € à l'association " Yoga Potentille " pour organiser des animations au cours de l'année,
- 7 000 € à l'association " Trajecontrol Vierzon Compétition " pour sa participation aux différentes courses automobiles au cours de l'année 2019,

- de verser, à différents clubs sportifs, le solde de la subvention de fonctionnement 2019, d'un montant de 107 671 €, suivant la répartition ci-après :

ARTS MARTIAUX

Judo Kodokan Club du Berry.....	2 050 €
Judo Club de Vierzon.....	2 757 €
Vierzon Shotokan Karaté.....	1 073 €
Karaté Club Vierzonnais.....	935 €

ATHLÉTISME

Club Athlétique de Vierzon.....	4 162 €
---------------------------------	---------

AUTOMOBILE

Vierzon Sport Méca.....	1050 €
-------------------------	--------

BADMINTON

Association Sportive Vierzonnaise de Badminton.....	889 €
---	-------

BASKET-BALL

Union Sportive Vierzonnaise.....	6 665 €
----------------------------------	---------

CYCLISME

Club Cycliste Vierzonnais	7 285 €
---------------------------------	---------

CYCLOTOURISME

Cyclo-Touristes Vierzonnais.....	563 €
----------------------------------	-------

ÉQUITATION

Les Écuries de l'Île Bragard	2 060 €
Société Hippique de Vierzon.....	6 500 €

ESCALADE

Association Sportive d'Escalade Adhérence.....	581 €
--	-------

ESCRIME	
Cercle d'Éscrime Vierzonnais	1 358 €
FOOTBALL	
S L Chaillot Foot	5 000 €
GOLF	
Association Golf de la Picardière	7 960 €
GYMNASTIQUE SPORTIVE	
La Vierzonnaise	9 215 €
HANDBALL	
Églantine Vierzon Handball.....	22 500 €
MARCHE	
Amicale Laïque Vierzon Villages (A.L.V.V.)	544 €
MOTO	
Moto Verte Vierzonnaise.....	1 250 €
NATATION	
Association Nautique Vierzonnais.....	700 €
PLONGÉE	
Berry Plongée.....	758 €
ROLLER	
Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey.....	12 500 €
TENNIS	
S.A.V. Tennis.....	6 497 €
TENNIS DE TABLE	
Vierzon Ping	1 897 €
TIR À L'ARC	
1ère Compagnie des Archers Vierzonnais	922 €

- d'approuver les avenants n° 1, aux conventions relatives à l'attribution de la subvention de fonctionnement 2019 avec les associations " Églantine Vierzon Handball " et " Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey " percevant de la Ville, en 2019, une subvention supérieure à 23 000 €,

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer lesdits avenants établis entre la Ville et lesdites associations,

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2018, fonction/sous-fonction 40, article 657.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/159 SPORTS – MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « J’APPRENDS À NAGER » ENTRE LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE NATATION ET LA VILLE DE VIERZON – 2019/2020

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la mise en place du dispositif « J'apprends à nager » dans le cadre de stages d'apprentissage,
- d'approuver la convention, passée entre le Comité Départemental de Natation et la Ville,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2019, fonction/sous-fonction 413, article 7478 soit 870 €.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/160 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/161 ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DIVERSES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une subvention aux associations suivantes :

- 500 € au Comité du Centre de Tarot pour l'organisation des Championnats de France de Tarot qui auront lieu à Vierzon du 30 octobre au 3 novembre 2019,
 - 500 € à l'association du Conseil Citoyen,
 - 800 € à l'association Les Ailes Vierzonnaises pour l'aider à l'organisation du rassemblement Club Fournier International à l'aéro-club de Vierzon les 8 et 9 septembre 2019,
 - 3 000 € à l'association des Medley'Dies pour leur participation aux Championnats de France qui se sont déroulés en avril dernier à Saint-Affrique et aux Championnats d'Europe qui auront lieu en août prochain à Agen,
 - 3 120 € à l'association Le Rotary Club des 5 rivières pour l'organisation de la nuit du handicap.
- de verser une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
- 150 € à l'association du Centre de soins UFCS de Vierzon,
 - 150 € à l'association UDAF Lire et Faire Lire,
 - 150 € à la Direction Départementale Éducation Nationale – délégation de Vierzon,
 - 170 € à l'association Alcool Assistance du Cher,
 - 200 € à la Société d'Encouragement au Dévouement et Bénévolat,
 - 200 € à l'association JAMA'VIE jusqu'à la mort accompagner la vie,
 - 250 € à l'association Accessibly,
 - 300 € à l'association Rallye Mathématique du Centre,
 - 300 € à l'association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance -section départementale,
 - 300 € à l'association Philatélique de Vierzon,
 - 400 € à l'association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance -section locale,
 - 500 € à l'association des Donneurs de Sang Bénévoles,
 - 500 € à l'association Harmonie de Vierzon Forges,
 - 500 € à la Compagnie LELA,
 - 500 € à l'association du Cercle Historique de Vierzon,
 - 800 € à l'association Accordéons de Concert du Berry,
 - 800 € à l'association Ekomelong,
 - 1 000 € à l'association des Medley'Dies,

1 200 € à l'association Happy Fit,
1 450 € à l'Union des Pêcheurs Vierzonnais dont 1 200 € pour l'organisation du concours de pêche du 14 juillet 2019,
1 800 € à l'association A.R.E.C.A.B.E.,
2 000 € à l'association USEP,
2 500 € à l'association des Restos du Cœur,
5 700 € à la Compagnie Puzzle Centre,

- d'imputer les dépenses d'un montant total de 29 740 € sur les crédits ouverts au budget 2019, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 non participation au vote : M. MORILLON

19/162 DIRECTION GÉNÉRALE – FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES « LES VILLAGES DE LA FORÊT » ET « VIERZON-SOLOGNE-BERRY » – DEMANDE ACCORD SUR LE PROJET DE PÉRIMÈTRE, LA CATÉGORIE ET LES STATUTS DU NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ISSU DE LA FUSION

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la fusion des Communautés de communes « Les Villages de la Forêt » et « Vierzon-Sologne-Berry »,

- d'approuver le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/163 DIRECTION GÉNÉRALE – AVIS SUR LE NOMBRE DE SIÈGES ET LEUR RÉPARTITION POUR LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES « LES VILLAGES DE LA FORÊT » ET « VIERZON-SOLOGNE-BERRY »

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'opter pour la modalité de droit commun relative à la répartition des sièges pour le nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion des Communautés de communes « Les Villages de la Forêt » et « Vierzon-Sologne-Berry ».

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/164 MOTION – OPPOSITION À LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver et de faire sienne la motion adoptée le 15 juin 2019 par l'Assemblée Générale de l'Association des Maires du Cher contre la restructuration du réseau des finances publiques dans le département du Cher.

ADOPTÉ PAR :

24 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. BOURDIN.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

1 abstention : M. PIFFAULT.

19/165 DIRECTION GÉNÉRALE – REVITALISATION COMMERCIALE – AIDE À LA TRANSMISSION ET LA CRÉATION DE COMMERCE DE PROXIMITÉ

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de l'aide comme suit :

1/ Pour les commerces non en tension sur le territoire ou ne figurant pas au répertoire des métiers

- à 75 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 1 000 € par mois pour la 1^{ère} année,
- à 40 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 600 € par mois la seconde année.

Dans la limite de 20 400 € sur 24 mois, après avis de la Commission de revitalisation commerciale.

2/ Pour les commerces de métiers en tension, figurant au Répertoire des Métiers

- à 100 % du loyer commercial mensuel, dans la limite de 1 000 € par mois pour la première année,
- à 50 % du loyer commercial mensuel dans la limite de 600 € par mois la seconde année.

Dans la limite de 20 400 € sur 24 mois, après avis de la Commission de revitalisation commerciale.

- d'acter la création de la Commission de revitalisation commerciale,

- d'autoriser le Maire à signer les conventions d'aide financière et de tout acte afférent au dispositif de revitalisation commerciale prévu dans la présente délibération.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER), M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLÉRIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/166 DIRECTION GÉNÉRALE – BAIL COMMERCIAL AGENCE DE LA POSTE BOURGNEUF

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le bail,
- d'autoriser le Maire à signer ledit bail ainsi que tout acte afférent.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. DUGUET, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), M. TESSIER (donne pouvoir à M. MORILLON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/167 SPORTS – CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE VIERZON LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE ET LES LYCÉES ÉDOUARD VAILLANT ET HENRI BRISSON RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le formulaire de résiliation des conventions tripartites signées pour l'une le 22 novembre 2001 entre la Ville, la région Centre-Val de Loire et le lycée Edouard Vaillant et l'autre le 21 décembre 2006 entre la Ville, la région Centre-Val de Loire et le lycée Henri Brisson,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions cadres tripartites d'utilisation des installations sportives entre la Ville, la région Centre-Val de Loire et le lycée Édouard Vaillant d'une part et entre la Ville, la région Centre-Val de Loire et le lycée et Henri Brisson d'autre part ainsi que tout acte afférent à l'exécution de ces conventions cadres tripartites.

ADOPTÉ PAR :

25 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, Mme LAFFONT, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme MILLÉRIOUX, M. DUPIN, Mme RUIVO, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, M. BOURDIN,.

8 voix pour par mandat : M. FOURNIÉ (donne pouvoir à Mme GAUCHER) , M. MASSICARD, (donne pouvoir à Mme MILLERIOUX), Mme FERRAS (donne pouvoir à M. DRIF), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme OLLIVIER (donne pouvoir à Mme MONTIGNY), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON), Mme BICHLER (donne pouvoir à M. BOURDIN).

2 Absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

Fait à VIERZON, le 28 juin 2019

Le Maire,



Nicolas SANSU